

Nouveaux tarifs GINKO pour septembre 2004

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 23/03/04	favorable	séance du 16/04/04	favorable

Inscription budgétaire	
Budget Annexe 2004 Recettes de fonctionnement Imputation : 706.815	Montant : 130 000 €

Rappel

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2004, la compétence « Transports-Déplacements » a reçu à nouveau comme objectif de rechercher de nouvelles recettes commerciales pour couvrir pour partie le déficit d'exploitation du réseau GINKO.

Afin de répondre à cette demande, il est proposé de faire évoluer un certain nombre de titres pour septembre 2004 tout en conservant comme ambition le maintien ou l'amélioration de la fréquentation actuelle du réseau.¹,

Méthode

Pour chaque hypothèse de nouvelle tarification, l'impact sur les recettes a été calculé à partir d'un coefficient d'élasticité des ventes par rapport à la variation des prix. Ce coefficient est fonction des modifications envisagées.

Les coefficients d'élasticité varient entre - 0,1 et -0,6.

Ainsi, pour chaque hypothèse, les pertes ou les augmentations des recettes liées à la modification des tarifs ont été simulées à partir de ces coefficients.

I. L'augmentation des tarifs du ticket unité et du ticket carnet

Contexte

En septembre 2003, le ticket unité est passé de 0,90 € à 0,95 € après une stabilité tarifaire de 7 ans ponctuée même par une légère baisse en 2002 due au passage à l'Euro.

Le ticket carnet, vendu par carnet de 10, a connu une stabilité de 4 années avant de voir le tarif du carnet passer de 7,80 € à 8 € en septembre 2003 en lien avec l'augmentation du ticket unité.

¹ Nota : Les évolutions tarifaires proposées s'inscrivent dans une logique d'ensemble, étant entendu que toute action sur les tarifs est une prise de risque pour l'équilibre du réseau.

Proposition

Pour répondre au besoin de financement du réseau GINKO, il est proposé d'étudier l'impact du passage du tarif du ticket unité de 0,95 € à 1 €, soit + 5,3 %, et du tarif du carnet de 10 voyages de 8 € à 8,5 €, soit +6,3 %.

Variantes et impacts

	<i>prix</i>	<i>Variation Prix</i>	<i>Elasticité /prix</i>	<i>variation des ventes</i>	<i>pertes recettes euros TTC</i>	<i>gains recettes euros TTC</i>
Ticket Unité	1	5,3%	-0,6	-3,2%	-69 441	112 080
Ticket Carnet	8,5	6,3%	-0,6	-3,8%	-41 573	68 401
TOTAL (gains-pertes)						69 466

Conclusion

L'impact sur les recettes d'une hausse des tarifs actuels serait de l'ordre de 70.000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 1 € du ticket unité ;
- la tarification à 8,5 € du carnet de ticket 10 voyages ;
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004 ;

2. L'augmentation des tarifs du ticket Groupe

Contexte

Le ticket Groupe permet un déplacement de 10 personnes pendant une heure entre 8h30 et 11h30 et entre 14h et 17h du lundi au vendredi ; les samedis, dimanches et jours fériés ce titre est valable toute la journée et tous les soirs de 20h à 24h.

Le prix du ticket Groupe (5 €) est stable depuis janvier 2002 avec une augmentation de 2,4 % due notamment au passage à l'Euro.

Proposition

Afin d'améliorer le ratio « recettes sur dépenses », il est proposé d'augmenter le tarif actuel à 6 € (+20 %).

Variantes et impacts

	<i>prix</i>	<i>Variation Prix</i>	<i>Taux de remise/C10</i>	<i>Elasticité /prix</i>	<i>variation des ventes</i>	<i>pertes recettes euros TTC</i>	<i>gains recettes euros TTC</i>	TOTAL TTC
Ticket Groupe	6	20,0%	-25%	-0,2	-4,0%	-725	3 480	2 755

Conclusion

L'impact sur les recettes (environ 3.000 €) reste faible compte tenu des volumes annuels de vente concernés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 6 € du ticket Groupe ;
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004.

3. L'augmentation des tarifs de l'abonnement SESAME Mensuel et SESAME Annuel

Contexte

Le prix de l'abonnement SESAME Mensuel n'a pas augmenté depuis 7 ans. Il a même légèrement baissé lors du passage à l'Euro. Son tarif est de 29,50 €.

Cet abonnement est tout public. Il donne libre accès au réseau de trains TER dans les limites du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Le titre SESAME Annuel a été créé en septembre 2003 au tarif de 324 €.

Proposition

Il est proposé d'augmenter l'abonnement SESAME Mensuel pour atteindre le tarif de 30 €, soit une augmentation de 1,7 %. Le SESAME Annuel passerait à 330 €, soit une augmentation de 1,9 %.

Variantes et impacts

	prix	Variation Prix	Elasticité /prix	variation des ventes	pertes recettes euros TTC	gains recettes euros TTC
SESAME mensuel	30	1,7%	-0,1	-0,2%	-1 734	17 310
SESAME annuel	330	1,9%	-0,1	-0,2%	-130	1 300
					TOTAL	16 746

Conclusion

L'impact sur les recettes serait de l'ordre de 16.000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 30 € de l'abonnement SESAME Mensuel ;
- la tarification à 330 € de l'abonnement SESAME Annuel ;
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004.

4. L'augmentation de l'abonnement COUPLE

Contexte

L'abonnement Couple est au tarif de 44,24 € par mois pour deux personnes. Il est accessible sur présentation du livret de famille ou d'une attestation de PACS ou d'une attestation sur l'honneur de concubinage.

Cet abonnement n'a pas augmenté depuis 1997 et il a même très légèrement baissé avec le passage à l'Euro.

Proposition

Il est proposé de passer le tarif de l'abonnement COUPLE de 44,24 € à 45 €, soit une augmentation de 1,7 %.

Variantes et impacts

	prix	Variation Prix	Elasticité /prix	variation des ventes	Pertes recettes euros TTC	gains recettes euros TTC
Abonnement Couple	45	1,7%	-0,1	-0,2%	-169	1 688
					TOTAL	1 519

Conclusion

L'impact sur les recettes serait de l'ordre de 1.500 € au regard du faible volume de vente.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- **la tarification à 45 € de l'abonnement COUPLE**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004 ;**

5. L'augmentation des tarifs de l'abonnement OR Mensuel et OR Annuel

Contexte

L'abonnement OR s'adresse aux plus de 60 ans et aux invalides à partir de 80 %. Par ailleurs, le bus est gratuit le mercredi pour un enfant de moins de 11 ans qui accompagne le détenteur d'un abonnement Or.

L'abonnement mensuel est à 20 €. L'abonnement annuel est à 220 €, soit 1 mois gratuit.

Le prix de l'abonnement OR a augmenté en septembre 2002 de + 2,5 %

Proposition

Il est proposé d'augmenter le tarif OR Mensuel à 20,5 € (+2,5 %). L'abonnement OR Annuel augmenterait en proportion à 225,5 €.

Variantes et impacts

	prix	Variation Prix	Elasticité /prix	variation des ventes	Incidence volume annuel	Impact recettes euros TTC		TOTAL TTC
Or mensuel	20,5	2,5%	-0,2	-0,5%	-2873	14 291		11 419
Or annuel	225,5	2,5%	-0,2	-0,5%	-175	870		695
							TOTAL 20,5	12 114

Conclusion

L'impact sur les recettes serait de l'ordre de 12 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 20,5 € de l'abonnement **OR Mensuel** ;
- la tarification à 225,5 € de l'abonnement **OR Annuel** ;
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004.

6. Augmentation du tarif de l'abonnement Heures Creuses

Contexte

L'abonnement Heures Creuses est valable du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h, les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée, et tous les soirs de 20h à 24h.

Cet abonnement mensuel est au tarif de 13,50 €.

Le prix de cet abonnement n'a pas augmenté depuis 2000. Il a même légèrement baissé avec le passage à l'Euro.

Proposition

Il est proposé une augmentation du tarif à 16 € (+18,5 %).

Il est proposé de modifier l'amplitude validité en journée de ce titre pour la passer de 8h30 à 16h30. Cela équivaut à la suppression de l'interdiction de circulation sur le réseau entre 11h30 et 14 h et une diminution de l'amplitude à 16h30 l'après-midi au lieu de 17h. Désormais, un usager pourrait circuler avec ce titre 8 heures en journée contre 6 heures auparavant.

Variantes et impacts

	prix	Variation Prix	Taux de remise/ sésame	Elasticité /prix	variation des ventes	pertes recettes euros TTC	gains recettes euros TTC	TOTAL TTC
Heures Creuses	16	18,5%	-46%	-0,3	-5,6%	-3 601	11 338	7 737

Conclusion

L'impact sur les recettes serait de l'ordre de 8 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 16 € de l'abonnement Heures Creuses ;
- une modification de l'amplitude horaire journalière de validité ;
- l'application de cette nouvelle tarification et des nouvelles conditions d'accès à compter du 1^{er} septembre 2004.

7. Augmentation des tarifs DIABOLO

Contexte

Le titre DIABOLO a été créé avec le réseau GINKO en septembre 2002. Ce titre de transport public à part entière a été créé en remplacement de la carte gratuite de transport scolaire.

Le titre DIABOLO est accessible aux jeunes dès 4 ans et avec un certificat de scolarité pour les jeunes de plus de 16 ans. Ce titre permet le libre accès aux trains Ter dans les limites de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Son tarif est de 6 € par mois (3 € par mois dès le deuxième enfant) et de 66 € par an (1 mois gratuit ; 33 € à partir du deuxième enfant).

La tarification actuelle est très en dessous du tarif moyen des réseaux de taille comparable : la moyenne en 2003 est supérieure à 16 € par mois.

Actuellement, on dénombre près de 14.500 abonnés DIABOLO. L'augmentation du nombre d'abonnés DIABOLO est de près de 10 % depuis la création de GINKO (augmentation comparée septembre 2002/septembre 2003).

Proposition

Il est proposé une tarification à 6,2 € (+3,3 %) et 3,1 €, (+3,3 %). La tarification annuelle sera augmentée en conséquence.

Variantes et impacts

Variante I	prix	Variation Prix	Elasticité I/prix	variation des ventes	pertes recettes euros TTC	gains recettes euros TTC		TOTAL TTC
Diabolo mois PT 6,2€	6,2	3,3%	-0,2	-0,7%	-1 579	7 844		6 264
Diabolo mois RED 3,1€	3,1	3,3%	-0,3	-1,0%	-465	1 534		1 069
Diabolo An PT 68,2€	68,2	3,3%	-0,2	-0,7%	-3 111	15 452		12 341
Diabolo An RED 34,1€	34,1	3,3%	-0,3	-1,0%	-842	2 779		1 937
							TOTAL	21 612

Conclusion

L'impact sur les recettes serait de l'ordre de 21 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 6,2 € de l'abonnement mensuel plein tarif **DIABOLO**
- la tarification à 3,1 € de l'abonnement mensuel tarif réduit **DIABOLO**
- la tarification à 68,2 € de l'abonnement annuel plein tarif **DIABOLO**
- la tarification à 34,1 € de l'abonnement annuel tarif réduit **DIABOLO**
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme,

Le Président